



Public visé :

Tout le personnel de l'entreprise.



Prérequis :

- Utilisation usuelle de la langue française
- Avoir suivi une formation incendie spécifique à l'établissement



Durée :

- 1 à 2 heures



Nombre de participants par groupe :

L'idéal est d'avoir un maximum de présents



Périodicité :

- Exercices d'évacuation imposés par le code du travail tous les 6 mois minimum



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Sécurité : article L4141-4 du code du travail
- Incendie : article L231-3-1 et R4227-39 du code du travail.

Objectif général :

Contrôler l'efficacité de l'organisation mise en place

Contenu de la formation :

Déclenchement d'une procédure d'alarme :

- ✓ Evacuation de l'établissement
- ✓ Accueil des secours extérieurs
- ✓ Débriefing avec le personnel
- ✓ Débriefing avec les Guides et Serre-Files
- ✓ Bilan avec le responsable du site

Sanction de l'action

Signature du registre de sécurité
Compte rendu d'évacuation

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Mise en situation réelle

Tarifs :

- Intra : à partir de 640.00€HT